

15 - Ville d'Art et d'Histoire - Exposition photographique «Les patrimoines de France» à Paris - Versement d'une subvention

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : L'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés a proposé une exposition photographique «Les Patrimoines de France» sur les grilles du Jardin du Luxembourg pour le second semestre 2013.

Les villes labellisées pourront être représentées chacune sur un panneau 180 x 120 cm. Formidable outil de valorisation globale, ce projet collectif est l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir à un très large public notre patrimoine. Ce projet souligne l'importance des territoires comme cadre de vie singuliers, plateformes privilégiées d'accueil et d'échanges culturels, lieux d'invention et de modernité. La conception de l'exposition sera dirigée par un scénographe professionnel et par un comité de pilotage.

Une telle exposition demande un financement spécifique, aussi une somme de 3 000 € est demandée à chaque ville participante, somme correspondant à la réalisation de la photographie, à la scénographie et à la conception du panneau, ainsi qu'aux frais de pose, dépose, gardiennage, éclairage et publication associée. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits sur la ligne de crédit 65.30.6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la participation de la Ville à cette exposition
- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GOVIGNAUX n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.